

COMPTE RENDU
de la réunion du Conseil Municipal de la commune de Saint-Léon
Séance du 14/11/2017 à 18 heures 30
(articles L-7 et R-121-9 du Code des Communes)

L'an deux mille dix-sept, le 14 novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Léon s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil Municipal en Mairie, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur LANDET Jean-Claude, Maire.

Date de la convocation : 08/11/2017

Nombre de membres en exercice : 15

Membres présents à la séance : 9/15 : LANDET JC, MORIN B, PEZ A, POUNT-BISET P, COLOMBIES D, ESCACH M, GERS H, CAZAUX G, DERS JJ.

Procurations :

Mme TAHAR M → Mme MORIN B
Mr POKROPEK C → Mr CAZAUX G
Mme MARRASSE → Mme PEZ A
Mme CASES → Mr MAZAS

Monsieur le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et demande à l'assemblée de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : PEZ A

Pour- 11 voix : LANDET JC, MORIN B, MARRASSE N, POUNT-BISET P, MARRASSE N, COLOMBIES D, ESCACH M, CAZAUX G, DERS JJ, POKROPEK C. TAHAR M,

Il soumet à l'approbation de l'assemblée le compte rendu de la séance du 30/10/2017.

Pour-12 voix : LANDET JC, MORIN B, PEZ A, POUNT-BISET P, MARRASSE N, COLOMBIES D, ESCACH M, TAHAR M, CAZAUX G, DERS JJ, POKROPEK C, GERS H.

Le compte rendu de la séance du 30/10/2017 est approuvé après modifications suivantes :

- modification article 2 – préciser le nom le d'organismes financier retenu.
- modification article 3 : rectifier date

IV Approbation du rapport de la CLIECT :

Mr le Maire propose à l'assemblée d'approuver le contenu et les conclusions du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la communauté de communes Terres du Lauragais.

Pour -12 voix : LANDET JC, MORIN B, PEZ A, POUNT-BISET P, MARRASSE N, COLOMBIES D, ESCACH M, TAHAR M, CAZAUX G, DERS JJ, POKROPEK C, GERS H.

Cette délibération est adoptée.

2/ Approbation de la prise de compétence eau par la communauté de communes

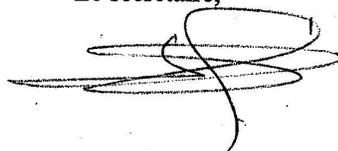
Mr le Maire propose d'approuver la prise de compétence Eau par la communauté de communes des Terres du Lauragais, à compter du 30 décembre 2017.

Pour -12 voix : LANDET JC, MORIN B, PEZ A, POUNT-BISET P, MARRASSE N, COLOMBIES D, ESCACH M, TAHAR M, CAZAUX G, DERS JJ, POKROPEK C, GERS H.

Cette délibération est adoptée.

La séance est levée à 19h.

Le secrétaire,



PEZ Andrée

Le maire,



LANDET Jean-Claude